

À DESTINATION DES CHANTIERS
DE CONSTRUCTION ROUTIÈRE

Fumées de bitume 5 conseils pour se protéger

Les fumées de bitume peuvent être dangereuses pour la santé

Dans les opérations de construction routière, les enrobés émettent des fumées de bitume. Ces fumées sont susceptibles de provoquer des toux, des maux de tête, des troubles du sommeil, des pertes d'appétit... En outre, l'exposition aux fumées de bitume lors des travaux de revêtements routiers est classée comme possiblement cancérigène pour l'homme¹. Aucune étude n'a démontré cet effet.

Les compagnons sont exposés de deux façons :

- ➔ En respirant les fumées dégagées par l'enrobé, essentiellement lors du déversement dans la trémie du finisseur et à l'arrière, à proximité de la vis de répartition des enrobés.
- ➔ En touchant des surfaces souillées par le bitume et ses dérivés.



*Le fioul et le gasoil sont cancérigènes :
il est interdit de les utiliser pour se laver
les mains. Par ailleurs, les produits anti-collants,
même s'ils ne contiennent pas d'agent chimique dangereux,
sont destinés exclusivement au nettoyage du matériel.*

¹ L'exposition aux fumées de bitume lors de la mise en œuvre des enrobés routiers est classée catégorie 2B (cancérigène possible) par le Centre international de recherche sur le cancer (CIRC).

5 CONSEILS POUR SE PROTÉGER



1

Respecter les consignes de température lors de la fabrication des enrobés bitumineux

Augmenter de 10 °C la température des enrobés multiplie par 2 la production de fumées. C'est pourquoi l'utilisation d'enrobés tièdes se multiplie. Fabriqués à une température inférieure de 25 °C par rapport aux enrobés chauds, ils limitent l'émission de fumées.



2

Vérifier le bon fonctionnement des systèmes de captage sur les finisseurs lorsqu'ils sont présents

Les systèmes de captage permettent de diminuer jusqu'à 2 fois l'exposition aux fumées de bitume. Ils améliorent également le confort de travail en évacuant l'air chaud.

Vérifier le bon fonctionnement des systèmes de ventilation des chantiers semi-fermés lorsqu'ils sont présents

3



Les systèmes de ventilation limitent l'accumulation des fumées de bitume sur un chantier du type parking souterrain ou parking couvert, tunnel, tranchée couverte... Ils limitent aussi le besoin de porter des appareils de protection respiratoire.



4



**Se laver les mains et le visage avant chaque pause, avec de l'eau et du savon.
Se changer en fin de journée**

Le respect de ces règles d'hygiène limite l'accumulation du bitume et de ses dérivés sur la peau. Il faut également veiller au nettoyage régulier des vêtements de travail.

5

Porter les équipements de protection individuelle

Gants, lunettes, chaussures de sécurité et vêtements couvrants protègent la peau du bitume et de ses dérivés. De plus, ils protègent des rayons solaires ultraviolets (UV).

Des interlocuteurs à votre écoute

Les services de santé au travail (SST) assurent le suivi de votre état de santé. Ils vous conseillent sur les mesures nécessaires à la prévention des risques professionnels et à l'amélioration des conditions de travail.

Les services de prévention des Carsat / Cramif / CGSS et l'OPPBTP vous apportent des conseils pour mettre en place des mesures de prévention.

Les organisations professionnelles telles que Routes de France (RDF) et la Fédération nationale des travaux publics (FNTP) sont un relais pour la diffusion des bonnes pratiques de prévention.

Pour en savoir plus

- Dépliant INRS. ED 6300. Fumées de bitume : 7 conseils pour améliorer la protection des travailleurs (destiné aux chefs d'entreprise)
- Fiche pratique de sécurité INRS. ED 58. Produits d'hygiène cutanée à usage professionnel
- Dossier *Hygiène et sécurité du travail*. Travaux de revêtement routier : de multiples risques à prendre en compte
- Dossier Web www.inrs.fr. Bitumes
- Fiche Métropol. Fumées de bitume M-2 (disponible sur www.inrs.fr)

Avec la participation de



Institut national de recherche et de sécurité
pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles
65, boulevard Richard-Lenoir 75011 Paris
Tél. 01 40 44 30 00 • info@inrs.fr • www.inrs.fr

Édition INRS ED 6301 • 2^e édition • décembre 2018 • 3 000 ex. • ISBN 978-2-7389-2439-1
Conception graphique : Patricia Fichou - Illustrations : Jean-André Deledda